

SERVICE EUROPÉEN POUR
L'ACTION EXTÉRIEURE



Secrétaire générale

COMMISSION EUROPÉENNE
Direction générale de la coopération
internationale et du développement



Directeur-Général

Bruxelles,
devco.d.3.dir(2019)403611

Madame, Monsieur,

Au nom de la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini et du Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, Neven Mimica, nous accusons réception de votre courrier en date du 5 décembre 2018, portant sur les négociations d'un nouveau partenariat entre l'Union européenne (UE) et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) après 2020.

L'analyse et les recommandations qui nous sont parvenues ont été examinées avec attention. Sachez que les questions de droits de l'homme, de libertés fondamentales, de démocratie, d'État de droit et de bonne gouvernance sont au nombre des priorités stratégiques du futur accord.

Tel qu'indiqué dans les [directives de négociation](#), adoptées par le Conseil de l'Union européenne en juin 2018 et qui guident notre action dans la négociation du futur partenariat ACP-UE, l'UE propose que les parties s'engagent à prendre des mesures concrètes. Ces dernières viseraient notamment « à promouvoir, respecter, protéger et faire appliquer les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ». Le mandat donné à l'Union européenne, qui négocie au nom de ses États membres, va encore plus loin en mentionnant que « l'accord garantira que le respect des principes énoncés plus haut [...] sous-tendra les politiques nationales et internationales des parties et figurera parmi ses éléments essentiels ».

L'engagement européen pour la démocratie et l'État de droit est clair. Reconnaisant l'importance de ces fondements, les directives de négociation européennes précisent que « les parties s'engageront à promouvoir des processus politiques inclusifs, à soutenir la tenue d'élections ouvertes à tous, transparentes et crédibles [...] ».

Il est également important de souligner que depuis plusieurs années déjà, l'Union européenne s'est engagée dans un large processus de consultation auprès des acteurs qui

Par courrier électronique : CollectifSLSPAfrique@gmail.com

Collectif de Solidarité avec les Lutttes Sociales et Politiques en Afrique
Paris
FRANCE

contribuent, chacun à sa façon, aux relations UE-ACP. Différents mécanismes de dialogue avec les parties prenantes sont actuellement explorés. L'UE propose que « les parties s'engagent à faciliter, préserver et élargir un espace permettant aux organisations de la société civile (OSC) d'agir, compte tenu du rôle qu'elles jouent dans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice sociale et dans la défense des titulaires de droits et de l'État de droit, ainsi que de leur rôle de surveillance, ce qui conduira à un renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes au niveau national ».

Dans ce contexte, nous envisageons les mois à venir comme une occasion de poursuivre le dialogue et d'approfondir les relations avec nos partenaires Africains, des Caraïbes et du Pacifique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

[e-signé]
Helga SCHMID

[e-signé]
Stefano MANSERVISI

Annexe: Directives de négociation en vue d'un accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part